

## **COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES**

Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 07 janvier 2026, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

### **AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

A l'entame du Conseil, le Chef de l'Etat adresse ses vœux aux membres du Gouvernement, à l'ensemble de l'Administration, aux Forces de Défense et de Sécurité, à la Diaspora et à toutes les forces vives du Sénégal, à l'occasion du Nouvel An. Il a ensuite axé sa communication sur les points suivants :

#### **Accélération de la mise en œuvre des politiques, programmes et projets publics dans les territoires**

Le Président de la République note que son message à la Nation du 31 décembre 2025, a permis de faire le bilan des réalisations de l'Etat et de mettre en perspective les programmes, projets et investissements majeurs.

Rappelant au Gouvernement l'exigence de résultats dans l'exécution des lettres de politiques sectorielles validées, il demande au Premier Ministre de faire un point mensuel sur l'état d'exécution de l'agenda législatif et réglementaire et du Plan d'actions gouvernemental de l'année 2026.

Le Chef de l'Etat insiste sur l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages, la relance soutenue de l'économie nationale, la revitalisation des secteurs des infrastructures, constructions, bâtiments et travaux publics, ainsi que des filières à haute valeur ajoutée à l'exportation comme l'horticulture, le tourisme, la pêche et l'artisanat d'art.

Il fait observer que l'année 2026 doit être consacrée à la redynamisation de la solidarité nationale et à l'amplification des interventions et programmes à caractère social, avec un accent spécial sur les efforts en matière d'emploi et d'économie sociale et solidaire, à travers la montée en puissance des coopératives.

Par ailleurs, le Président de la République, après avoir instruit le Premier Ministre de diligenter la mise en place des Pôles-territoires, avant la fin du premier semestre de l'année 2026, lui demande de travailler au renforcement de la décentralisation et de la déconcentration de l'action publique.

Soulignant l'impératif de consolider un Etat de proximité, une administration efficace et performante et la digitalisation des procédures, le Président de la République décide de placer la prochaine Conférence des Administrateurs et Managers publics (CAMP) sous le thème de « la qualité du service public » et la cinquième Conférence sociale sous celui de « la productivité au Travail ».

En outre, le Chef de l'Etat indique au Premier Ministre l'urgence d'accélérer les restructurations de la sphère publique, en vue d'alléger le fonctionnement des administrations et du secteur parapublic. Il souligne, en outre, son attachement particulier à la mise en œuvre des réformes du secteur de la santé, à l'optimisation des systèmes de financement publics, au fonctionnement régulier des universités et des établissements d'enseignement supérieur publics, au développement de la formation professionnelle et technique et au bon déroulement de l'année scolaire.

Au demeurant, le Chef de l'Etat indique au Gouvernement la priorité absolue à accorder aux jeunes avec le déploiement cohérent des politiques de jeunesse, éducative et sportive. Il insiste également sur l'impératif gouvernemental d'être prêt à temps, en vue d'une bonne organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) Dakar 2026. Enfin, il demande au Premier Ministre de veiller à la mise en œuvre d'une stratégie de communication gouvernementale orientée vers la culture des résultats et la présentation des réalisations effectives.

### **Suivi de la campagne de commercialisation de l'arachide et perspectives de la politique agricole**

Considérant que la campagne de commercialisation agricole constitue une période cruciale de la vie économique et sociale nationale, le Président de la République demande au Premier Ministre de prendre toutes les mesures idoines en vue d'assurer les meilleures conditions de financement et de commercialisation de la production agricole.

Il rappelle, en outre, l'impératif d'une refondation consensuelle de la politique agricole, basée sur la maîtrise de l'eau, l'extension des aménagements, l'amélioration des équipements et des rendements, le développement d'unités de stockage et de conservation des produits, ainsi que la révision concertée des cadres de financement et de subvention. Cette refondation intègre la restructuration des marchés agricoles, la redéfinition du modèle économique de l'Agriculture et le développement de l'agro-industrie nationale.

Enfin, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de veiller à l'adoption, en Conseil des Ministres, avant la fin du mois de janvier 2026, du projet de loi d'orientation agrosylvopastorale et halieutique et de ses textes d'application.

### **Amélioration de l'environnement des Affaires**

Saluant le classement du Sénégal dans le rapport *Business Ready 2025* de la Banque mondiale, le Président de la République félicite le Gouvernement, l'APIX et les acteurs du secteur privé pour les efforts collectifs consentis et les performances réalisées, pour améliorer le climat des affaires au Sénégal, malgré la conjoncture mondiale difficile.

A cet effet, il demande au Premier Ministre et au Gouvernement de poursuivre les réformes de l'environnement des affaires, d'évaluer la matérialisation effective des engagements, partenariats et investissements conclus lors de la deuxième (2<sup>ème</sup>) édition du Forum « *Invest in Sénégal* » et de préparer la tenue du Conseil présidentiel de l'Investissement, durant la deuxième (2<sup>ème</sup>) quinzaine du mois de mars 2026.

### **Agenda du Président de la République**

Le Chef de l'Etat informe le Conseil qu'il effectuera, du 12 au 14 janvier 2026, une visite officielle au Koweït. En outre, il participera le 15 janvier 2026 à la Semaine de la Durabilité d'Abu Dhabi.

## **AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE**

Monsieur le Premier Ministre a axé sa communication sur les points suivants :

### **Supervision des campagnes agricoles**

Le Premier Ministre a rappelé la tournée qu'il a effectuée dans le bassin arachidier, afin d'apprécier l'état d'avancement du dispositif de commercialisation de l'arachide et de mesurer l'effectivité des orientations arrêtées par le Gouvernement. Cette mission a permis

de faire des échanges directs avec les acteurs (producteurs, opérateurs économiques, huiliers industriels, transporteurs, banquiers, collectivités territoriales et services techniques de l'État) et d'identifier les contraintes opérationnelles persistantes afférentes au respect du prix plancher, au manque de liquidité financière et de fluidité des paiements, à la taxe à l'exportation, à l'insuffisance des points de collecte et à la lenteur dans le déchargement des camions.

Le Premier Ministre a réaffirmé la priorité que le Gouvernement accorde à la campagne de commercialisation de l'arachide. Dans cette optique, l'État demeure pleinement engagé à garantir un prix juste aux producteurs, assurer la fluidité des paiements, sécuriser les circuits de collecte et de transport, protéger les installations industrielles et veiller à l'application rigoureuse des décisions issues des Conseils interministériels dédiés. Le Premier Ministre a souligné les mesures arrêtées par le Gouvernement dans ce cadre. Ainsi, pour la SONACOS, il a retenu de faire passer l'objectif de 250 000 tonnes à 450 000 tonnes. S'agissant du financement, le Ministre des Finances et du Budget (MFB) a pu mobiliser 50 milliards, dont 22 milliards auprès de La Banque Agricole (LBA) et 28 milliards auprès de la Banque nationale de Développement économique (BNDE), suivant une intervention par adjudication sur le marché monétaire. La subvention aux industriels sera accordée à ceux qui justifieront leur approvisionnement direct à partir des points de collecte et suivant le prix plancher. Relativement à l'exportation de graines, la suspension de la taxe de 40f/kg est conditionnée à la justification de l'approvisionnement exclusif, par les opérateurs exportateurs, aux points de collecte agréés.

Le Premier Ministre a également demandé de veiller à l'installation et au fonctionnement effectif des points de collectes agréés et de mobiliser tous les moyens disponibles pour mettre un terme à l'approvisionnement des OPS par des circuits parallèles. Il préconise la révision de la politique de la filière. A cet effet, un Comité sera mis en place pour formuler des propositions de la nouvelle politique arachidière du Sénégal.

Enfin, à propos de la situation du riz produit dans le Nord du pays, le Premier Ministre a demandé au Ministre chargé du Commerce de lui présenter un plan d'actions opérationnel et structuré, pour le déstockage et la commercialisation.

### **Orientations gouvernementales pour la régulation entre l'industrie et le commerce**

Le Premier Ministre a constaté que le secteur industriel est confronté à des défis comme la faible productivité, le déficit d'infrastructures, la faiblesse de l'innovation et l'inadaptation de la fiscalité pour juguler la concurrence déloyale. La situation des importations, marquée par un afflux massif de produits finis, plus compétitifs, entrant en concurrence directe avec la production locale, a pour corollaire une asymétrie fiscale et douanière. Il a demandé, par conséquent, au Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, en relation avec les ministères sectoriels concernés, de veiller au respect des orientations qu'il a définies dans ce cadre, notamment l'élaboration d'une réglementation spécifique permettant de trouver des débouchés aux produits fabriqués localement, la prise de mesures correctives nécessaires (suspension ou suppression de taxes, revue de taux, etc.) et l'application de la base taxable et de la fiscalité appropriées au cordon douanier.

## **AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a fait une communication sur l'efficacité interne des cycles de licence et de master au sein des universités publiques.

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports a présenté une communication portant sur le Programme d'Education des Athlètes et la Stratégie Antidopage des Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce a fait une communication sur la situation du marché et la commercialisation des denrées agricoles et alimentaires.

## **AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

Le Conseil a examiné et adopté le projet de loi portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil national de Régulation des Médias (CNRM).

## **AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES**

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

### **Au titre de la Présidence de la République**

- **Monsieur Moustapha DJITTE**, Magistrat, matricule de solde n°602 388/E, est nommé Directeur général de l'Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP) ;

### **Au titre du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

- **Monsieur Mababa DIAGNE**, Professeur titulaire, matricule de solde n° 106 014/D, est nommé Recteur de l'Université Amadou Mahtar MBOW, en remplacement du Professeur Ibrahima CISSE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;
- **Monsieur Papa DIOP**, Professeur d'Informatique, matricule de solde n°720 793/D, est nommé Directeur du Centre des Réseaux et Systèmes d'Information au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en remplacement de Monsieur Seydina Moussa NDIAYE ;
- **Monsieur Chérif Saloum DIATTA**, Enseignant-Chercheur, matricule de solde n°107 451/H, est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, en remplacement de Monsieur Amadou SADIO ;
- **Monsieur Mouhamadou Moustapha SARR**, Enseignant-Chercheur, matricule de solde n°108 837/C, est nommé Directeur de l'Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Diamniadio, en remplacement de Madame Mbossé NDIAYE GUEYE.

Marie Rose Khady Fatou FAYE,  
Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,  
Chargée des Relations avec les Institutions,  
Porte-parole du Gouvernement